



Comment se souvenir du Centaur dans votre testament

Merci de considérer faire un don dans votre testament au Théâtre Centaur ! Votre vision nous aidera à préserver notre héritage d'excellence artistique et à raconter les histoires les plus pertinentes de notre époque pour les générations à venir.

Lorsque vous préparez un testament, il est conseillé de consulter un notaire ou un avocat pour vous assurer que vos souhaits sont légalement contraignants.

Notre nom légal est **La Fondation Centaur pour les arts d'interprétation**. Vous pouvez utiliser "Théâtre Centaur" tant que vous incluez également notre numéro d'enregistrement caritatif, qui est 118842111RR0001.

Il existe différentes façons de vous souvenir du Centaur dans votre testament :

- 1. Vous pouvez désigner le résidu de votre succession en totalité ou en proportion en utilisant des pourcentages.** Le résidu est ce qui reste après le paiement des impôts, des frais administratifs et après que vos héritiers aient reçu leurs dons spécifiques ou leur proportion. Un avantage est que, à mesure que vos circonstances changent, votre testament n'a pas besoin d'être modifié, car la proportion reste la même.

Exemple : *«Je donne le résidu de ma succession (ou ___ % du résidu de ma succession) à La Fondation Centaur pour les arts d'interprétation, numéro de charité 118842111RR0001.»*

- 2. Vous pouvez désigner un montant spécifique.**

Exemple : *«Je donne la somme de _____ \$ à La Fondation Centaur pour les arts d'interprétation, numéro de charité 118842111RR0001.»*

- 3. Vous pouvez donner un bien spécifique, tel que des valeurs mobilières.**

Exemple : *«Je donne [insérer le nombre] actions de la société XYZ à La Fondation Centaur pour les arts d'interprétation, numéro de charité 118842111RR0001.»*

- 4. Une clause de variation est suggérée si vous souhaitez orienter votre don vers un projet spécifique ou un usage particulier.**

Exemple : *«Si, au moment de l'acceptation du don, l'affectation souhaitée des fonds n'est plus pratique ou réalisable, le conseil d'administration de La Fondation Centaur pour les arts d'interprétation est par la présente autorisé à identifier une utilisation alternative qui reflète le mieux l'esprit et l'intention du don.»*

**Pour plus d'informations, contactez Haleema Mini, Directrice du développement
514-288-1229, poste 235, ou haleema@centaurtheatre.com**